

Le projet de parc naturel régional présenté aux Vençois

Paru le mardi 24 février 2009



Photo : NM

Un PNR a pour vocation de développer l'activité humaine en zone rurale au patrimoine sensible. Mais très loin des contraintes que peut représenter un parc national.

Le projet de parc naturel régional (PNR) des Préalpes d'Azur, initié en 1992 par des élus motivés (1), entre (enfin) dans sa phase opérationnelle avec l'élaboration de sa charte. Les habitants de près d'une cinquantaine de communes, dont Vence, l'une des portes du parc envisagé, sont appelés à se prononcer sur son contenu à l'occasion d'une réunion par canton.

Après le canton de Carros, consulté vendredi dernier, les porteurs du projet convient Vençois et Saintjeannois à donner leur avis **vendredi 27, à partir de 18 heures, salle Falcoz.**

Un PNR - il y en a actuellement 45 en France - concourt « à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social, d'éducation, d'expérimentation, d'innovation et de formation du public ». Le tout « en relation avec un territoire exceptionnel sur le plan patrimonial, lié à certaines carences sur le plan économique », précise Françoise Dubois, directrice du syndicat mixte de préfiguration du PNR.

De l'importance de la charte

« Le PNR doit être appréhendé comme une organisation intermédiaire entre le parc départemental, qui vise à organiser l'utilisation d'un espace de loisirs, comme aux bois de Vaugrenier, et un parc national qui instaure des contraintes sévères pour protéger le patrimoine naturel », explique Laurence Thiébaud, adjointe déléguée à l'environnement. Il faut savoir qu'à l'exception des zones naturelles (2), le PNR ne peut se doter de réglementations de protection de la nature autres que celles déjà existantes (Natura 2000 et site classé des Baous pour ce qui est de Vence).

De cette absence de moyens coercitifs réels, conjuguée à des moyens financiers limités à ceux des collectivités territoriales (Région, Département, communautés de communes, communes), découle l'importance de la charte. De la qualité de celle-ci et de sa capacité à refléter les aspirations de la population concernée, dépend bien souvent le succès d'un PNR. D'où l'intérêt de participer à la consultation programmée vendredi prochain.

(1) Il s'agit de Marc Daumis, maire de Valbonne, André Aschieri, maire de Mouans-Sartoux et Thierry Guéguen, maire de Séranon.

(2) Protégées d'un éventuel affichage publicitaire anarchique et des véhicules motorisés.